

Document explicatif – modification réglementaire urbanisme

Informations générales

Titre	Règlement sur l'entretien et la salubrité des bâtiments
Résumé	Remplace le règlement existant (2020, c. 96) afin d'élargir les immeubles visés, d'inclure des dispositions spécifiques aux immeubles patrimoniaux et d'augmenter le montant des amendes en cas d'infractions.
Concordance	Non
Date	Date

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1 à 45
District(s)	Tous les districts
Territoire visé	Tout le territoire
Objet	Règlement sur l'entretien et la salubrité des bâtiments - Obliger un entretien adéquat des bâtiments - S'assurer que les logements sont pourvus des équipements assurant des conditions de vie adéquates (équipements sanitaires, enveloppe, etc.) - Prohiber les sources d'insalubrité
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	145.41 et suivants